



Formulaire d'information standard - Voyage à forfait par Internet	Formulaire d'information standard - Forfait hors internet
<p>La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficiez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'Office de Tourisme intercommunal Calvi - Balagne sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'Office de Tourisme intercommunal Calvi - Balagne dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où il deviendrait insolvable.</p> <p>Pour plus d'informations sur les droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 :</p> <p><a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tp1gfr41s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&amp;cidTexte=LEGITEXT000006074073&amp;categorieLien=id&amp;dateTexte=20180701">https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tp1gfr41s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&amp;cidTexte=LEGITEXT000006074073&amp;categorieLien=id&amp;dateTexte=20180701</a></p>	<p>La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficiez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'Office de Tourisme intercommunal Calvi - Balagne sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'Office de Tourisme intercommunal Calvi - Balagne dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.</p> <p>Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le Code du Tourisme :</p> <p><a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=431B7EEA7D4C00BAAF64AB834682EE39.tp1gfr41s_1?idSectionTA=LEGISCTA000006158352&amp;cidTexte=LEGITEXT000006074073&amp;dateTexte=20180831">https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=431B7EEA7D4C00BAAF64AB834682EE39.tp1gfr41s_1?idSectionTA=LEGISCTA000006158352&amp;cidTexte=LEGITEXT000006074073&amp;dateTexte=20180831</a></p>

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.  
L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.  
Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.  
Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.  
Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

L'Office de Tourisme Calvi - Balagne a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme, APST - 15 avenue Carnot, 75017 Paris cedex - [info@apst.travel](mailto:info@apst.travel) - 01 44 09 25 35, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme Calvi - Balagne.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) (art. L211.1 et suivants du code du tourisme)

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

L'Office de Tourisme intercommunal Calvi - Balagne a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec l'APST - 15 avenue Carnot, 75017 Paris cedex - [info@apst.travel](mailto:info@apst.travel) - 01 44 09 25 35, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme intercommunal Calvi - Balagne.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) (art. L211.1 et suivants du code du tourisme)

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE FORFAITS ET DE SERVICES TOURISTIQUES de l'Office de tourisme intercommunal de Calvi - Balagne au 23 janvier 2020

Conformément à l'article R211.4 du Code du Tourisme, les présentes conditions particulières de ventes ont vocation à informer les clients de l'Office intercommunal de Calvi - Balagne (OTI CB) préalablement à la signature du contrat, d'informations prévues au dit article précité.

Pour les produits de l'Office de tourisme intercommunal de L'Ile-Rousse - Balagne (OTI IRB), les CPV relatives et spécifiées sur [www.balagne-corsica.com](http://www.balagne-corsica.com) s'appliquent. Conformément à l'article L211.9 du Code du Tourisme, ces informations pré-contractuelles feront partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d'un accord expressément convenu entre les parties. Ces CPV pourront être modifiées et mises à jour par les deux OTI à tout moment. Les formulaires d'informations applicables sont celles en vigueur au moment de l'inscription. Les présentes CPV sont communiquées au client au moment de la réservation d'une prestation auprès des deux OTI et consultables et téléchargeables sur le site internet : [www.balagne-corsica.com](http://www.balagne-corsica.com)

### 1. Formation du contrat

#### 1.1 – Dispositions générales

La réservation de l'une des prestations de services touristiques (hébergements, transports, séjours, visites guidées, billetterie...) proposés par les OTI CB et IRB implique l'acceptation sans réserve des dispositions de nos conditions particulières de vente (CPV).

#### 1.2 – Formation du contrat

En dehors du site internet, toute demande de réservation sera communiquée par écrit, par courriel [resa@calvi-tourisme.corsica](mailto:resa@calvi-tourisme.corsica) ou par courrier à l'OTI CB Port de Plaisance-Chemin de la plage - 20260 CALVI :

Toute commande sera considérée comme définitive qu'à compter :

Office de tourisme intercommunal Calvi – Balagne - Chemin de la plage, port de plaisance - 20260 CALVI - [resa@calvi-tourisme.corsica](mailto:resa@calvi-tourisme.corsica)

Forme juridique : EPIC / N° de Siret : 33878943100016 / Code APE : 7990Z / N° d'immatriculation : IM02B110008 / Siège Social : 20260 CALVI / Téléphone : 0495659290 / Garantie financière : APST, 15 rue Carnot - 75017 Paris cedex

- d'une part de la réception du contrat ou proposition complété, daté et signé ou la validation du bulletin de commande via courrier ou courriel, sous réserve de la confirmation par l'OTI CB concerné, compte tenu de la faisabilité technique, des places disponibles et le cas échéant d'un nombre de participants minimum. Les éléments du contrat ou proposition relatifs aux demandes particulières du client prévalent à celles figurant sur les présentes CPV sans préjudice des textes en vigueur.

- et d'autre part, de la réception du solde pour toutes réservations à moins de 30 jours du début de la prestation ou d'un acompte de 30 % du montant total des prestations dans les autres cas.

## **2. Conditions de réalisation des prestations**

Pour toutes les prestations vendues par les deux OTI, compte tenu de leur nature déterminée dans le temps, elles ne pourront en aucun cas être prolongées après la date d'échéance de la prestation. Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat de réservation muni du bon d'échange ou voucher.

### **2-1 Pour les séjours avec hébergement : forfaits, packages, ou paniers dynamiques**

Les prestations d'hébergements inclus ou pas dans un forfait sont calculées en nombre de nuits (nuitées). Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner, ou la demi-pension, ou la pension complète. Les services ou prestations inclus dans le forfait sont précisés sur la fiche produit de notre site Internet ou nos différentes brochures pour chacune des prestations. Sauf indication contractuelle contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas et les autres éventuels suppléments. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé "supplément chambre individuelle". Dans le cas d'une réservation d'un hébergement, nous vous conseillons vivement de prévenir directement l'hôtelier de votre heure d'arrivée, certains établissements hôteliers ne disposent pas d'accueil de nuit.

### **2-2 Pour la billetterie (concerts, spectacles, animations)**

Les billets commandés sont expédiés à l'adresse de livraison mentionnée par l'utilisateur lors de sa commande. Les délais de livraison indiqués lors de la commande sont des délais moyens correspondant aux délais de traitement et à la livraison à destination de la France métropolitaine ou de l'étranger.

### **2-3 Pour la réservation de visites guidées**

Chaque participant doit se présenter sur le lieu de rendez-vous indiqué sur le contrat et/ou bon d'échange 10 minutes avant le début de la visite. En cas de retard d'un participant, le guide commencera tout de même la visite à l'heure prévue : la prestation sera due et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

#### **2-3-1 Groupes**

En ce qui concerne les visites guidées, sauf dispositions contraires spécifiques convenues avec l'OTI concerné (CB ou IRB), le lieu de rendez-vous est indiqué dans la fiche descriptive des visites guidées et rappelé dans le contrat. Sauf indication contraire, la taille maximale des groupes pour les visites guidées est de 40 personnes. Au-delà de ce seuil, la présence d'un 2ème guide est obligatoire. Dans le cas où l'effectif du groupe ne serait pas aussi important que prévu initialement, l'annulation d'un 2ème guide doit intervenir au plus tard 2 semaines avant la visite. Dans le cas contraire, le 2ème guide sera facturé.

#### **2-3-2 Individuels**

Nous pouvons exceptionnellement être contraints d'annuler une visite si le nombre minimum de 8 participants n'est pas atteint. Cette information sera précisée sur l'ensemble des supports de communication. Cette décision vous sera communiquée selon les termes de l'article 6.2 des présentes Conditions particulières de Vente. Dans l'hypothèse d'une annulation, vos versements vous seront intégralement restitués, sans autres indemnités. Tous les frais engagés par vous restent à votre charge. Pour l'ensemble des visites guidées, la visite peut être annulée en vue de mauvaises conditions météorologiques ou dans le cas de force majeure (arrêt préfectoral, guide malade ou accidenté) – dans ce cas il vous sera restitué le montant versé sans pour cela prétendre à une quelconque indemnisation. Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité et suivre les conseils du guide, tout au long de la visite. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents. Les visites se déroulant à pied, les participants devront être équipés de bonnes chaussures et de vêtements adaptés aux conditions météorologiques du jour.

### **2-4 Pour la réservation d'excursions diverses ou d'activités de loisirs**

Chaque participant doit se présenter sur le lieu de rendez-vous indiqué sur le contrat et/ou bon d'échange 10 minutes avant le début de l'activité. En cas de retard d'un participant, la prestation sera due et ne pourra donner lieu à aucun remboursement. Le lieu de prise en charge est stipulé sur les bons d'échange / billets / vouchers : le client ne peut en aucun cas se présenter à un autre lieu de prise en charge sans en informer l'OTI concerné (CB ou IRB) au moins 24 heures à l'avance. Le prestataire peut décider d'annuler une excursion pour cause de mauvaise météo : il sera alors proposé aux clients soit un remboursement total, soit une prestation équivalente à une date ultérieure. Les repas et boissons ne sont pas inclus dans les prestations, sauf mention explicite sur le billet.

### **2-5 Pour la réservation d'activités de pleine nature accompagnées : randonnées, vélo, etc.**

Chaque participant doit se présenter sur le lieu de rendez-vous indiqué sur le contrat et/ou bon d'échange 10 minutes avant le début de l'activité. En cas de retard d'un participant, l'activité commencera et il sera laissé libre au responsable de l'activité d'accepter les retardataires. Dans tous les cas, la prestation sera due et ne pourra donner lieu à aucun remboursement. Pour les activités de pleine nature, il est demandé aux participants de se munir d'un matériel adéquat à la bonne pratique : chaussures de marche, chapeau, lunettes de soleil, crème solaire, et eau en quantité suffisante. Les repas et boissons ne sont pas inclus dans les prestations, sauf mention explicite sur le billet.

## **3. Rétractation**

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs (billetteries, visites guidées...) qui sont fournis à une date ou à une période déterminée en application de l'article L121-21-8, 12° du code de la consommation.

## **4. Prix**

Tous les prix sont affichés en euros et TTC ou selon le régime spécial des agences de voyages ou net de TVA.

Sauf stipulation contraire dans un descriptif d'une prestation confirmée dans le contrat, ne sont pas comprises dans le prix : les dépenses à caractère personnel, les assurances, les prestations facultatives ou optionnelles non incluses dans le descriptif de la prestation. Pour les prestations incluant un hébergement acheté sur le site de l'OTI CB ([www.balagne-corsica.com](http://www.balagne-corsica.com)), la taxe de séjour est incluse au prix uniquement dans le cas où cette dernière est au réel et que le séjour se déroule durant la période dite de perception. La taxe de séjour est stipulée sur la facture et le reçu du client.

Dans le cas où le client réserverait un hébergement soumis à la taxe de séjour au forfait, ou un hébergement en dehors de la période de perception déterminée par la Communauté de Communes concernée, il n'a pas à régler de supplément pour le compte de ladite taxe.

## **5. Paiement**

Toute inscription fait l'objet du paiement de la totalité de la prestation ou du versement d'un acompte, dont le solde correspondant doit être versé 30 jours avant le début de la prestation, selon le type de prestation souscrite comme indiqué sur nos supports et sur le contrat. Le paiement s'effectue :

En espèces : en euros uniquement, dans les bureaux de l'OTI CB dans la limite prévue par les articles L112-6 et D112-3 du Code Monétaire et Financier,

Par chèque bancaire ou postal : libellé à l'ordre du Trésor Public, et la photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité pourra être demandée,

Par carte bancaire : dans les bureaux de l'OTI et sur le site internet par le biais du système sécurisé PAYBOX entièrement crypté et protégé de telle sorte qu'aucun tiers ne peut en prendre connaissance au cours du transport sur le réseau. Le protocole utilisé est SSL couplé à de la monétique.

Par chèque vacances uniquement auprès de l'OTI CB : il est possible de régler par chèques vacances, soit en partie, soit en totalité. Il ne sera pas rendu de monnaie sur les chèques vacances.

L'OTI concerné adressera une facture au client après confirmation totale de l'inscription. Dès la réservation confirmée, l'OTI CB adresse au client les différents bons d'échange à remettre lors de son passage chez chaque prestataire.

## **6. Conditions d'annulation**

### **6.1 Du fait du client**

Conformément à l'article L. 211-14, I du Code du Tourisme, le client peut résilier le contrat à tout moment avant le début de la prestation, moyennant de respecter la procédure et les conditions de remboursement suivants :

Toute annulation partielle ou totale doit être notifiée par courriel, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'OTI concerné dont les coordonnées sont mentionnées ci-après :

- Annulation par un individuel, par un groupe, ou par un individuel dans un groupe les frais de résolution / annulation sont établis comme suit :

- plus de 21 jours avant la date d'arrivée : 30 % du prix total de ou des activités réservées

- de 20 à 8 jours avant la date d'arrivée, 60% du prix total de ou des activités réservées

- de 7 à 3 jours avant la date d'arrivée, 85% du prix total de ou des activités réservées

Office de tourisme intercommunal Calvi – Balagne - Chemin de la plage, port de plaisance - 20260 CALVI - [resa@calvi-tourisme.corsica](mailto:resa@calvi-tourisme.corsica)

Forme juridique : EPIC / N° de Siret : 33878943100016 / Code APE : 7990Z / N° d'immatriculation : IM02B110008 / Siège Social : 20260 CALVI / Téléphone : 0495659290 / Garantie financière : APST, 15 rue Carnot - 75017 Paris cedex

- moins de 3 jours avant la date d'arrivée, ou non présentation (facture no-show = non venu), 100% du prix total de ou des activités réservées  
Les indemnités d'annulation (selon conditions) peuvent être couvertes par la souscription d'une assurance annulation ou multirisques auprès de notre partenaire Mondial Assistance : [www.allianz-voyage.fr](http://www.allianz-voyage.fr), ou bien près d'un autre assureur de votre choix. Le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement de la part de la Centrale de réservation s'il abrège ou interrompt son séjour pour quelque cause que ce soit. Toute prestation non utilisée ne sera pas remboursée. Une annulation partielle correspond à une réduction de l'un des éléments de la prestation. La règle du prorata sera appliquée sur la base des modalités de dédommagement prévues ci-dessus.

## **6.2 Du fait de l'OTI CB**

Conformément à l'article L. 211-14, III du Code du Tourisme, l'OTI CB peut résoudre le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués, sans qu'il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire, si :

1. Le nombre de personnes inscrites pour le service touristique ou le forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que le l'OTI notifie la résolution du contrat au client dans le délai fixé par le contrat, et au plus tard :

- 20 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée dépasse 6 jours,
- 7 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est de 2 à 6 jours,
- 48 heures avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 jours.

## **2. En cas de force majeure**

Le client et l'office de tourisme ont le droit de résoudre le contrat avant le début de la prestation sans payer de frais de résolution lorsque qu'une annulation ou une modification est imposée par un cas de force majeure, tel que – à titre indicatif mais non limitatif la survenue d'un cataclysme naturel, d'un conflit armé, d'un conflit de travail, d'une injonction impérative des pouvoirs publics, d'une perturbation des transports, d'un accident d'exploitation – c'est-à-dire de l'occurrence d'un événement imprévisible, indépendant de la volonté et qu'il est impossible de surmonter malgré les efforts pour y résister. La partie qui invoque la force majeure liée à un événement précité doit le notifier à l'autre partie par tous les moyens d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable dans les plus brefs délais. Les parties pourront se concerter, dans la mesure du possible avant la prestation, pour examiner de bonne foi si le contrat doit se poursuivre ou prendre fin. La partie lésée par la non-exécution de l'obligation empêchée par l'événement en cause aura le droit d'annuler la prestation sans préavis. En application de l'article 1148 du Code civil il n'y aura lieu à aucun dommage et intérêt.

## **6.3 Remboursement pour annulation**

En cas d'annulation et conformément aux termes de l'article R221-10 du code du tourisme l'OTI CB procédera aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

## **7. Modification**

### **7.1 Modification du fait du client**

Toute demande de modification avant le début de la prestation devra parvenir impérativement par courriel à [resa@calvi-tourisme.corsica](mailto:resa@calvi-tourisme.corsica) :

Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable de l'OTI CB. Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, l'OT CB est à la disposition du client pour étudier toutes modifications contractuelles ou toutes demandes de prestations complémentaires.

### **7.2 Modification du fait de l'OTI CB**

Conformément à l'article L211-13 du code du tourisme, l'OTI concerné peut, avant le début de la prestation, modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix conformément à l'article L211-12 du code du tourisme, dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article L211-13 du code du tourisme. La modification devra être mineure et l'OTI devra en informer le client d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable :

1. Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix de la prestation,
2. Du délai raisonnable dans lequel il doit communiquer à l'OTI sa décision,
3. Des conséquences de son absence de réponse dans le délai fixé,
4. S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le client a droit à une réduction de prix adéquate. Si le contrat est résolu et le client n'accepte pas d'autre prestation, l'OTI rembourse tous les paiements effectués par le client dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L 211-17 du code du tourisme.

## **8. Retard / dépassement d'horaire**

Lorsqu'une prestation précise un horaire et un lieu précis de début de prestation, en cas de retard du client, ce dernier doit prévenir l'OTI dans les plus brefs délais par téléphone - pour l'OTI IRB au 04 95 60 80 14 et l'OTI CB au 04 95 65 92 90 - Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

## **9. Cession du contrat**

Conformément aux articles L211-11 et R211-7 du code du tourisme, le client peut, tant que le contrat n'a produit aucun effet, au plus tard 7 jours avant le début de la prestation et par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, informer l'OTI CB de la cession du contrat à une autre personne qui satisfait à toutes les conditions applicables à ce contrat et qui remplit les mêmes conditions que le client initial pour effectuer la prestation. En cas de cession, le client et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L'OTI CB informera des coûts réels de la cession, lesquels ne devront pas être déraisonnables ni excéder le coût effectivement supporté par l'OTI CB du fait de la cession du contrat.

## **10. Responsabilité**

L'OTI CB est l'unique interlocuteur du client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions particulières de vente. Il est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus au contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services, et est tenu d'apporter de l'aide au client en difficulté.

L'OTI CB ne peut être tenu pour responsable des erreurs de réservation qui sont imputables au client ou qui sont causées par des circonstances exceptionnelles et inévitables, de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées dans un cas de force majeure comme défini à l'article 6.4 des présents CGV, au fait d'un tiers, à une mauvaise exécution de ses obligations par le client, ou en cas de faute de ce dernier.

Le client informe l'OTI CB, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat. L'OTI CB ne pourra être tenu pour responsable des dommages de toute nature pouvant résulter d'une indisponibilité temporaire du site ou d'une interruption de la connexion du client au cours du processus d'enregistrement, de réservation ou de paiement.

Si l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat l'OTI CB remédie à la non-conformité, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Si l'OTI CB ne remédie pas à la non-conformité dans le délai raisonnable fixé par le client celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires.

## **11. Assurance**

Lors de votre réservation, l'OTI CB ne vous propose pas de souscrire une assurance multirisque ou annulation et vous invitons à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l'assureur de votre choix qu'il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre, afin de déclencher la procédure adaptée. A titre d'information, Les indemnités d'annulation (selon conditions) peuvent être couvertes par la souscription d'une assurance annulation ou multirisques auprès de notre partenaire Mondial Assistance : [www.allianz-voyage.fr](http://www.allianz-voyage.fr) ou bien auprès d'un autre assureur de votre choix.

- L'Office de Tourisme Intercommunal de Calvi Balagne a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur de voyage auprès de GAN Assurance, numéro de contrat : 101 320 852, et une garantie financière de 30.500 € auprès de l'APST ;

- L'Office de Tourisme intercommunal de Calvi Balagne a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur de voyage auprès de GAN Assurance, et une garantie financière auprès de l'APST afin de couvrir les conséquences de la responsabilité civile professionnelle qu'il pourrait encourir en sa qualité d'organisme local de tourisme autorisé à commercialiser des produits.

Les prestataires d'activités référencés par les Offices de Tourisme et sa Centrale de Réservation répondent obligatoirement aux directives de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Population : déclaration de l'établissement ; carte professionnelle de l'exploitant et des éducateurs avec les mentions : qualifications et prérogatives d'encadrement, diplômes et/ou permis obligatoires à la pratique de l'activité ; assurance responsabilité civile professionnelle (RCP). Lors de sa réservation le client reconnaît avoir souscrit une assurance responsabilité civile individuelle incluant notamment la garantie villégiature, (case à cocher pour valider la

*Office de tourisme intercommunal Calvi – Balagne - Chemin de la plage, port de plaisance - 20260 CALVI - [resa@calvi-tourisme.corsica](mailto:resa@calvi-tourisme.corsica)*

*Forme juridique : EPIC / N° de Siret : 33878943100016 / Code APE : 7990Z / N° d'immatriculation : IM02B110008 / Siège Social : 20260 CALVI / Téléphone : 0495659290 / Garantie financière : APST, 15 rue Carnot - 75017 Paris cedex*

réserve), et le client doit fournir obligatoirement à chaque prestataire d'activités une copie de son justificatif d'assurance responsabilité civile individuelle. En aucun cas, l'office de tourisme ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de non-présentation de l'attestation de l'assurance responsabilité civile demandée au client.

#### **12. Protection des données personnelles**

L'OTI CB est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires au traitement informatique de votre inscription, à son suivi, à l'envoi de newsletter, de promotions et sollicitations ou dans le cadre d'enquêtes de qualité (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux). Vous pouvez à tout moment vous dés-inscrire en cliquant sur le lien hypertexte prévu à cet effet en bas de chaque communication, en adressant un courriel ou un courrier à l'OTI concerné, en justifiant de votre identité :

Conformément au RGPD vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ses données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du responsable du traitement des données de l'OTI Calvi -Balagne ET e-mail du responsable du traitement des données personnelles [direction@calvi-tourisme.corsica](mailto:direction@calvi-tourisme.corsica). Sauf avis contraire de votre part lié à une limitation ou à une opposition au traitement de vos données personnelles, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations précitées.

Vous disposez également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

#### **13. Propriété intellectuelle / photos / illustrations**

Les photos, cartes et illustrations contenues dans les brochures et/ou le site Internet sont illustratives et n'ont pas un caractère contractuel. Toute reproduction ou exploitation commerciale ou non de ces éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite préalable. Est également interdite l'extraction répétée et systématique d'éléments protégés ou non du site [www.balagne-corsica.com](http://www.balagne-corsica.com) causant un préjudice quelconque à l'un des deux OTI ou à l'un de ses prestataires ou fournisseurs.

#### **14. Archivage du contrat**

Tout contrat conclu avec le client correspondant à une commande d'un montant supérieur à 120 euros TTC sera archivé par l'OTI CB concerné pendant une durée de 10 ans conformément aux articles L213-1, R213-1 et R213-2 du code de la consommation. L'OTI archivera ces informations et produira une copie du contrat à la demande du client.

#### **15. Réclamation / Litige**

Les présentes conditions particulières sont soumises à la loi française.

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée à l'OTI concerné par courriel par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours à compter de la fin de la prestation fournie :

Après avoir saisi notre Direction, et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou si la réponse reçue n'est pas satisfaisante, le client peut faire appel au Médiateur du Tourisme et du Voyage ([www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)).

Si la vente s'effectue en ligne, le client a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige. Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera exclusivement du TGI de Bastia pour une personne morale, et dans le cas d'une personne physique, la compétence est attribuée au Tribunal compétent conformément à l'article L.141-5 du Code de la consommation.

## **Office de tourisme de Calvi Balagne**

*Office de tourisme intercommunal Calvi – Balagne - Chemin de la plage, port de plaisance - 20260 CALVI - [resa@calvi-tourisme.corsica](mailto:resa@calvi-tourisme.corsica)*

*Forme juridique : EPIC / N° de Siret : 33878943100016 / Code APE : 7990Z / N° d'immatriculation : IM02B110008 / Siège Social : 20260 CALVI / Téléphone : 0495659290 / Garantie financière : APST, 15 rue Carnot - 75017 Paris cedex*

## **Conditions générales de vente des produits Boutique vendus sur [www.balagne-corsica.com](http://www.balagne-corsica.com)**

Vente aux particuliers uniquement  
Date de dernière mise à jour 08 Juillet 2020

### **Article 1 - Objet**

Les présentes conditions régissent les ventes par l'Office de tourisme de Calvi Balagne de produits de sa boutique : souvenirs, objets textiles, accessoires, cosmétiques, livres et fiches de randonnée, senteurs diverses, bougies, objets de décoration, objets de la marque Calvi – Balagne.

### **Article 2 - Prix**

Les prix de nos produits sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TVA et autres taxes applicables au jour de la commande), sauf indication contraire et hors frais de traitement et d'expédition.

En cas de commande vers un pays autre que la France métropolitaine vous êtes l'importateur du ou des produits concernés. Des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'état sont susceptibles d'être exigibles. Ces droits et sommes ne relèvent pas du ressort de l'office de tourisme de Calvi Balagne. Ils seront à votre charge et relèvent de votre entière responsabilité, tant en termes de déclarations que de paiements aux autorités et organismes compétents de votre pays. Nous vous conseillons de vous renseigner sur ces aspects auprès de vos autorités locales.

L'office de tourisme de Calvi Balagne se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais le produit sera facturé sur la base du tarif en vigueur au moment de la validation de la commande et sous réserve de disponibilité.

Les produits demeurent la propriété de l'office de tourisme de Calvi Balagne jusqu'au paiement complet du prix.

Dès que vous prenez possession physiquement des produits commandés, les risques de perte ou d'endommagement des produits vous sont transférés.

### **Article 3 - Commandes**

Vous pouvez passer commande :

- Sur Internet : [www.balagne-corsica.com](http://www.balagne-corsica.com),
- Sur place à l'Office de tourisme Calvi – Balagne situé chemin de la plage, ouvert du lundi au samedi de 9h à 18h30 jusqu'à fin septembre, puis du lundi au vendredi de 9h à 12h, puis de 14h à 18h.
- Sur place au bureau d'informations touristiques de la Citadelle de Calvi, dont les horaires sont précisés sur notre site internet [www.balagne-corsica.com](http://www.balagne-corsica.com)

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et feront l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la validation de votre commande.

L'office de tourisme de Calvi Balagne se réserve le droit de ne pas enregistrer un paiement, et de ne pas confirmer une commande pour quelque raison que ce soit, et plus particulièrement en cas de problème d'approvisionnement, ou en cas de difficulté concernant la commande reçue.

### **Article 4 - Validation de votre commande**

Toute commande figurant sur le site Internet [www.balagne-corsica.com](http://www.balagne-corsica.com) implique l'acceptation pleine et entière, sans exception ni réserve des dispositions des présentes conditions générales de vente.

La confirmation de commande vaudra signature et acceptation des opérations effectuées.

Un récapitulatif des informations de votre commande et des présentes conditions générales de ventes, vous sera communiqué en format PDF à l'adresse courriel de confirmation de votre commande.

### **Article 5 - Paiement**

Le règlement de vos achats s'effectue en totalité et en euros lors de la commande par carte bancaire grâce au système sécurisé PAYBOX entièrement crypté et protégé de telle sorte qu'aucun tiers ne peut en prendre connaissance au cours du transport sur le réseau. Le protocole utilisé est SSL couplé à de la monétique.

Le débit de votre compte bancaire est effectué au moment de la commande. En cas de livraisons fractionnées, seuls les produits expédiés sont débités.

### **Article 6 - Rétractation**

Conformément aux dispositions de l'article L.121-21 du Code de la Consommation, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la réception de vos produits pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalité.

Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice). Dans ce cadre, votre responsabilité est engagée. Tout dommage subi par le produit à cette occasion peut être de nature à faire échec au droit de rétractation.

Les frais de retour sont à la charge du client.

En cas d'exercice du droit de rétractation, l'Office de tourisme de Calvi Balagne procédera au remboursement des sommes versées, dans un délai de 14 jours suivant la notification de votre demande par le même moyen de paiement que celui utilisé lors de la commande ou par virement.

Le droit de rétractation ne peut être exercé conformément aux dispositions de l'article L.121-21-8 du Code de la Consommation pour :

- La fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.
- La fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation.
- La fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.
- La fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmenter rapidement.
- La fourniture de biens qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé.
- La fourniture de biens qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles ;
- La fourniture de boissons alcoolisées dont la livraison est différée au-delà de trente jours et dont la valeur convenue à la conclusion du contrat dépend de fluctuations sur le marché échappant au contrôle du professionnel.
- La fourniture d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été descellés par le consommateur après la livraison.
- La fourniture d'un journal, d'un périodique ou d'un magazine, sauf pour les contrats d'abonnement à ces publications.
- Les transactions conclues lors d'une enchère publique.
- La fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

#### **Article 7- Disponibilité**

Nos produits sont proposés tant qu'ils sont visibles sur le site [www.balagne-corsica.com](http://www.balagne-corsica.com) et dans la limite des stocks disponibles. Pour les produits non stockés, nos offres sont valables sous réserve de disponibilité chez nos fournisseurs.

En cas d'indisponibilité de produit après passation de votre commande, nous vous en informerons par e-mail. Votre commande sera automatiquement annulée et aucun débit bancaire ne sera effectué.

En outre, le site Internet [www.balagne-corsica.com](http://www.balagne-corsica.com) n'a pas vocation à vendre ses produits en quantités importantes. Par conséquent l'Office de tourisme de Calvi Balagne se réserve le droit de refuser les commandes de 20 articles identiques.

#### **Article 8 - Livraison**

Les produits sont livrés à l'adresse de livraison que vous avez indiquée lors de votre commande. dans

Le délai de livraison est fixé, pour une adresse en France métropolitaine, au jour du paiement + 8 jours ouvrés et, pour les autres destinations, au jour du paiement + 15 jours ouvrés.

En cas de retard d'expédition, un mail vous sera adressé pour vous informer d'une éventuelle conséquence sur le délai de livraison qui vous a été indiqué.

Conformément aux dispositions légales, en cas de retard de livraison, vous bénéficiez de la possibilité d'annuler la commande dans les conditions et modalités définies à l'article L138-2 du Code de la Consommation. Si entre temps vous recevez le produit nous procéderons à son remboursement et aux frais d'acheminement dans les conditions de l'article L138-3 du Code de la Consommation.

En cas de livraisons par un transporteur, l'office de tourisme de Calvi Balagne ne peut être tenue pour responsable de retard de livraison dû exclusivement à une indisponibilité du client après plusieurs propositions de rendez-vous.

#### **Article 9 - Garantie**

Tous nos produits bénéficient de la garantie légale de conformité et de la garantie des vices cachés, prévues par les articles 1641 et suivants du Code civil. En cas de non-conformité d'un produit vendu, il pourra être retourné, échangé ou remboursé.

Toutes les réclamations, demandes d'échange ou de remboursement doivent s'effectuer par courrier recommandé ou courriel dans le délai de 30 jours de la livraison.

Les produits doivent nous être retournés dans l'état dans lequel vous les avez reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice...). Les frais d'envoi vous seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour vous seront remboursés sur présentation des justificatifs dans le cas d'une non-conformité des produits reçus. Les dispositions de cet Article ne vous empêchent pas de bénéficier du droit de rétractation prévu à l'article 6.

#### **Article 10 - Relations clients - Service après-vente**

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser du lundi au vendredi, de 9h à 12 et de 14h à 18h au service Boutique de l'Office du Tourisme au 04 95 65 92 91 ou par courriel à [boutique@calvi-tourisme.corsica](mailto:boutique@calvi-tourisme.corsica).

#### **Article 11 - Responsabilité**

L'office de tourisme de Calvi Balagne ne saurait être tenue pour responsable des dommages résultant d'une mauvaise utilisation du produit acheté.

L'usage des produits proposés est conforme à la législation française en vigueur, et pour toutes commandes et livraisons hors de France il vous appartient de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'importation ou d'utilisation des produits ou services que vous envisagez de commander.

En outre, la responsabilité de l'office de tourisme de Calvi Balagne ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

La responsabilité de l'office de tourisme de Calvi Balagne ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

#### **Article 12 - Droit applicable en cas de litiges**

Office de tourisme intercommunal Calvi – Balagne - Chemin de la plage, port de plaisance - 20260 CALVI - [resa@calvi-tourisme.corsica](mailto:resa@calvi-tourisme.corsica)

Forme juridique : EPIC / N° de Siret : 33878943100016 / Code APE : 7990Z / N° d'immatriculation : IM02B110008 / Siège Social : 20260 CALVI / Téléphone : 0495659290 / Garantie financière : APST, 15 rue Carnot - 75017 Paris cedex

Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française. Toute réclamation doit être adressée l'office de tourisme par courriel à [boutique@calvi-tourisme.corsica](mailto:boutique@calvi-tourisme.corsica) ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 30 jours à compter de la date de livraison.

Pour tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable, la compétence est attribuée au Tribunal compétent conformément à l'article L.141-5 du Code de la consommation.

#### **Article 13 - Propriété intellectuelle**

Tous les éléments du site [www.balagne-corsica.com](http://www.balagne-corsica.com) sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de l'office de tourisme de Calvi Balagne. Nul n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit exprès de l'office de tourisme de Calvi Balagne.

#### **Article 14 - Données personnelles**

L'Office de tourisme est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires au traitement informatique de votre commande, à son suivi, à l'envoi de newsletter, de promotions et sollicitations ou dans le cadre d'enquêtes de qualité (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux). Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en cliquant sur le lien hypertexte prévu à cet effet en bas de chaque communication, en adressant un courriel à l'adresse [direction@calvi-tourisme.corsica](mailto:direction@calvi-tourisme.corsica) ou en envoyant un courrier à l'adresse suivante : Office de tourisme de Calvi Balagne - Chemin de la plage, port de plaisance - 20260 CALVI, en justifiant de votre identité.

Conformément au RGPD vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ses données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du responsable du traitement des données de l'Office de tourisme de Calvi Balagne - Chemin de la plage, port de plaisance - 20260 CALVI ET e-mail du responsable du traitement des données personnelles [direction@calvi-tourisme.corsica](mailto:direction@calvi-tourisme.corsica) .Sauf avis contraire de votre part lié à une limitation ou à une opposition au traitement de vos données personnelles, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations précitées.

Vous disposez également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous êtes invité à consulter la politique de confidentialité de l'office de tourisme à l'adresse <https://balagne-corsica.com/accueil/politique-de-confidentialite-vie-privee/>.

#### **Article 15 - Archivage Preuve**

L'office de tourisme de Calvi Balagne archivera les bons de commandes et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil. Les registres informatisés de l'office de tourisme de Calvi Balagne seront considérés par toutes les parties concernées comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.